

VILLE DE HOUILLES DÉCISION DU MAIRE

République Française Département des Yvelines

Décision du 09 juin 2023 n° 23/065 DIRECTION DE SERVICES TECHNIQUES

Objet : Signature de l'avenant n° 1 au marché n°2022.11 relatif aux travaux d'entretien, d'interventions urgentes, de grosses réparations, de travaux neufs de la voirie et des réseaux divers de la ville de Houilles

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 4°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 20/224 en date du 5 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le 4° permettant au Maire de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la décision du Maire n° 22/185 en date du 03 juin 2022 attribuant le marché n°2022.11 relatif aux travaux d'entretien, d'interventions urgentes, de grosses réparations, de travaux neufs de la voirie et des réseaux divers de la ville de Houilles à la société CHAMPION JR,

Considérant la nécessité de prolonger la durée initiale du marché afin de pouvoir réaliser des travaux d'entretien, des interventions urgentes et des grosses réparations,

Considérant que la prolongation doit permettre de faire le lien avec le futur marché, en renouvellement,

Considérant qu'il convient de signer l'avenant n° 1 au marché n°2022.11 relatif aux travaux d'entretien, d'interventions urgentes, de grosses réparations, de travaux neufs de la voirie et des réseaux divers de la ville de Houilles, pour une prolongation de sa durée jusqu'au 30 septembre 2023,

Considérant que cette modification ne représente aucune incidence financière sur le montant initial du marché.

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20230609-DM23-065-Al Date de télétransmission : 09/06/2023 Date de réception préfecture : 09/06/2023

DÉCIDE :

- Article 1^{er}: DE SIGNER l'avenant n° 1 au marché n°2022.11 relatif aux travaux d'entretien, d'interventions urgentes, de grosses réparations, de travaux neufs de la voirie et des réseaux divers de la ville de Houilles, avec la société CHAMPION JR, sise 8 rue du Pince Loup à Saint Germain en Laye (78112) pour une prolongation de sa durée jusqu'au 30 septembre 2023,
- **Article 2 : DE PRÉCISER** que cette modification n'a aucune incidence financière sur le montant maximum du marché.
- Article 3 : DE PRÉCISER que les dépenses sont inscrites au budget communal (Service : 31/32/33 ; Fonction : multiples ; Nature : 2313).
- **Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.
- **Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier principal de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 09 juin 2023

Publication effectuée le : 09 juin 2023 Exécutoire ce jour : 09 juin 2023 Le Maire, Conseiller départemental des Yvelines,

Julien CHAMBON